

Projet de réponse de la délégation française du Conseil de l'UEO à la recommandation 126 de l'Assemblée sur l'avenir politique de l'OTAN (Londres, 25 février 1966)

Légende: Le 25 février 1966, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique le projet de réponse de la délégation française à la recommandation 126 de l'Assemblée sur l'avenir politique de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le texte souligne que le Conseil souscrit au fait que la sécurité dans la zone couverte par l'OTAN dépend, dans une large mesure, de l'étroite coopération entre les puissances alliées, tant au niveau politique que militaire. La réponse définitive à la recommandation 126 est adoptée par le Conseil, le 9 mars, comme le montre le document C (66) 33.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Projet de la délégation française pour la réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 126 sur l'avenir politique de l'OTAN . Londres: 25.02.1966. C(66)22. Exemplaire N° 52. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://anlux.lu/>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1966, 01/01/1966-11/03/1966.File 202.424.19. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_de_la_delegation_francaise_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_126_de_l_assemblee_sur_l_avenir_politique_de_l_otan_londres_25_fevrier_1966-fr-2c877e09-2d8b-4c1b-a568-f23cebb1f7b1.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. CONFIDENTIEL

Original français

C (66) 22

Exemplaire No....⁵²

25 février 1966

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 126
sur l'avenir politique de l'O.T.A.N.
(Doc. C (65) 166)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse, établi par la délégation française, à la Recommandation No 126 de l'Assemblée sur l'avenir politique de l'O.T.A.N.

Ce texte, résultant d'un compromis établi à partir des projets examinés précédemment par le groupe de travail (cf. doc. WPM (507) et (511)), sera soumis à l'approbation du Conseil lors de sa prochaine réunion.

10 TDC

9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. CONFIDENTIEL

Projet de réponse à la Recommandation No 126 de l'Assemblée
sur l'avenir politique de l'O.T.A.N.
(Doc. WPM (507) et 511))

Le Conseil estime, avec l'Assemblée, que le maintien de la paix et de la sécurité dans la zone définie par le Traité de l'Atlantique nord repose pour une large part sur l'étroite collaboration entre les puissances alliées, tant sur le plan politique que sur le plan militaire.

Les problèmes se rapportant à cette collaboration étant essentiellement du ressort de tous les Etats membres de l'Alliance, la Recommandation a été transmise, avec un double de la présente réponse, au Conseil de l'Atlantique nord.